



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/21997
12 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABELETTRE DATEE DU 11 DECEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de S. E. cheikh Sabah Al-Ahmad al-Jaber al-Sabah concernant certaines rumeurs faisant état de négociations secrètes entre le Koweït et l'Iraq.

"Les rumeurs faisant état de négociations secrètes entre le Koweït et l'Iraq sont dénuées de tout fondement. La réalité est que le Koweït n'a entamé aucune négociation avec l'Iraq, qui persévère dans ses errements et persiste dans l'agression, au mépris de la volonté de la communauté internationale, en refusant de se conformer à la légalité internationale telle qu'exprimée dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la question du Koweït. Aussi le Koweït ne saurait-il en aucun cas céder un seul pouce de son territoire, car il s'agit là d'une question qui ne peut faire l'objet d'un quelconque marchandage ou d'une quelconque négociation : il n'est d'autre choix que l'application de toutes les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'occupation barbare du Koweït par l'Iraq, à savoir notamment :

1. Le retrait immédiat, total et inconditionnel de l'Iraq du Koweït;
2. Le rétablissement de l'autorité légale dans ses fonctions;
3. La réparation des énormes pertes en biens publics et privés subies par le peuple koweïtien et les résidents au Koweït."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN